

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 42/2095 :

Prise en charge de diverses prestations en matière de logistique pour les manifestations sportives

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par M. MINATCHY Mariot), GUIEN Marie Claire (par M. DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par M. TAN Willy), MALET Viviane (par M. LORION David), HOARAU Berthe Denise (Mme PAPY Anne Marie), BELLON Stéphen (par Mme AHO NIENNE Sandrine).

ABSENTS :

MM. MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2025.

Le Maire,



Affaire n°42/2095 : Prise en charge de diverses prestations en matière de logistique pour les manifestations sportives.

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe à l'Assemblée que la Ville a été destinataire de demandes de soutien logistique pour différentes manifestations d'envergure qui auront lieu sur le territoire communal.

Porteur du projet	Intitulé de la manifestation	Date
Association Cals Sud	Diab' Athlétique	16 novembre 2025
Club Pétanque de la Saint-Pierroise	Grand Prix de la Pétanque de l'Océan Indien	21 au 23 novembre 2025
Service des sports	Zumba de Noël	10 décembre 2025
Association Volley Ball de Saint-Pierre	FestiBeach	13 au 21 décembre 2025

Un soutien logistique de la part de la Ville est nécessaire pour les manifestations prévues en fin d'année.

Dans le cadre de la procédure interne, ces manifestations ont fait l'objet d'une validation et intégrées dans la programmation annuelle.

L'organisation d'événements sportifs est un axe majeur de communication et de promotion pour la Ville de Saint-Pierre.

Considérant l'intérêt que représentent ces manifestations, qui contribuent grandement à la politique sportive menée par la Ville de Saint-Pierre, il est proposé en cas d'indisponibilité de la logistique interne à la collectivité, de prendre en charge si besoin, les diverses prestations nécessaires aux bons déroulements des actions (locations de transports, éclairage de site, chaises, tables, chapiteaux, podium, gradins, sanitaires) dans la limite du budget disponible.

Le financement de cette mesure est opéré sur les lignes budgétaires : Service 24 - Antenne Sport

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER**, la prise en charge des diverses prestations pour les manifestations répertoriées ci-dessus.
- **De l'AUTORISER** lui ou l'un des adjoints délégués, dans leurs domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

David LORION